

CHAPITRE V

LA TYPOLOGIE DES REGIMES POLITIQUES

Les trois fonctions principales dans un Etat donné peuvent être:

- **soit attribuées à des organes différents,**
- **soit concentrées entre les mains d'un seul organe**

1. La séparation des pouvoirs :

a. Des situations de stricte separation des pouvoirs

b. Des situations de collaboration des pouvoirs

3. La confusion des pouvoirs :

a. La concentration au profit d'un organe collegial

b. La dictature de l'exécutif

LES REGIMES DE SEPARATION DES POUVOIRS

- ◆ Preoccupation de reduction des risques d'oppression;
- ◆ Reference aux ecrits de Montesquieu;
- ◆ la « *théorie de la balance des pouvoirs* »;
- ◆ « ...*Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir* »;

LA STRICTE SEPARATION DES POUVOIRS

- ◆ Exp: Aux U.S.A., la séparation ne signifie pas un cloisonnement étanche, mais plutôt la mise en place d'un système de « checks and balances » { REGIMES PRESIDENTIELS}
- ◆ CONGRES [SENAT + CHAMBRE DES REPRESENTANTS]
- ◆ PRESIDENCE [BUREAU OVAL + SECRETARIATS + AGENCES FEDERALES]
- ◆ LA JUSTICE FEDERALE

LA COLLABORATION

DES POUVOIRS

- ◆ Les régimes de collaboration des pouvoirs cherchent à réaliser l'égalité des pouvoirs par leur dépendance les uns vis à vis des autres et leur action réciproque;
- ◆ C'est une caractéristique particulière des régimes parlementaires qui se traduit par les mécanismes de responsabilité politique du gouvernement devant l'organe législatif et par le droit reconnu à l'exécutif de dissoudre l'organe législatif
- ◆ La responsabilité politique du gouvernement peut résulter de procédures, telles la « motion de censure », la « motion de défiance » et la « question de confiance », ainsi que la « motion d'avertissement »
- ◆ La dissolution permet de mettre fin prématurément au mandat d'une assemblée

EXEMPLES DE REGIMES PARLEMENTAIRES

- ◆ Grande Bretagne {Monarchie}
- ◆ France {Republique Unitaire}
- ◆ Espagne {Monarchie}
- ◆ Allemagne {Republique Federale}
- ◆ Italie {Republique a organisation regionale}
- ◆ Belgique {Monarchie}
- ◆ Japon {Empire}

LES REGIMES DE CONFUSION DES POUVOIRS

- Il y a confusion des pouvoirs lorsqu'un même organe constitutionnel exerce seul, soit légalement, soit arbitrairement, l'essentiel des principales fonctions de l'Etat (législative, exécutive et juridictionnelle)
- La confusion des pouvoirs peut s'y opérer soit au profit de l'exécutif, soit au profit du législatif ; on a également parlé, dans certains systèmes politiques, de « gouvernement des juges ».

Le régime d'assemblée

- ◆ On parle de régime d'assemblée lorsque l'organe législatif prend toutes les décisions fondamentales
- ◆ L'assemblée, ou les assemblées, y exercent un rôle prépondérant par rapport à l'organe exécutif et prennent toutes les décisions importantes dans la vie du pays
- ◆ L'exécutif, logiquement issu de l'assemblée, et à son service, fonctionne alors comme un commis du législatif; Il tient lieu de simple exécutant de la politique définie par l'organe législatif érigé en unique dépositaire de la souveraineté populaire

Le régime d'assemblée

A l'inverse du régime parlementaire, où chacun des organes exerce quelques pouvoirs sur l'autre, en régime d'assemblée, seul l'organe législatif nomme les membres du conseil (exécutif) et peut également mettre fin à leurs fonctions, alors que le corollaire de la dissolution de l'organe législatif par l'exécutif n'est pas possible.

Le régime d'assemblée

- ◆ Ce type de régime a prévalu en France (Régime de la Constitution Montagnarde en 1793 et Régime du Directoire en 1795) ;
- ◆ Il s'applique également, et dans une certaine mesure, dans la Confédération Helvétique ;
- ◆ Il a également caractérisé le régime de l'U.R.S.S. dont la Constitution du 7 octobre 1977 avait concentré tous les pouvoirs entre les mains des « Soviets des députés du peuple » : ce qui ne fut d'ailleurs qu'une simple fiction juridique puisqu'il était de notoriété publique que l'essentiel du pouvoir incombait alors au « Parti Communiste de l'Union Soviétique ».

La dictature de l'exécutif

- ◆ Cette forme de gouvernement opère une concentration des pouvoirs entre les mains d'une personne ou d'un groupe réduit d'individus
- ◆ Elle résulte souvent des effets d'un chef charismatique qui réussit à accaparer l'essentiel des pouvoirs au détriment des autres organes
- ◆ C'est aussi, parfois, le résultat d'une idéologie qui parvient à légitimer (ou plutôt à légaliser) ce mode d'exercice du pouvoir concentré au profit de l'organe exécutif

La dictature de l'exécutif

- ◆ **Le parlement y joue le rôle d'une simple chambre d'enregistrement qui se contente d'adopter des textes élaborés à son intention par l'organe exécutif**
- ◆ **L'exemple de l'ère stalinienne en U.R.S.S. est assez révélatrice à cet égard , puisqu'à l'époque fut ouvertement revendiquée une dictature de l'exécutif exercée par le parti communiste**
- ◆ **Ce genre de situation fut également vécu en France sous le régime du Maréchal Pétain : ce fut alors le régime de Vichy imposé aux français pendant l'occupation allemande**
- ◆ **Beaucoup de pays du tiers monde connaissent également certaines variantes de cette forme de confiscation du pouvoir au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes.**

LE GOUVERNEMENT DES JUGES

- ◆ Ce terme a été utilisé en droit constitutionnel pour qualifier une situation particulière née du fait qu'aux U.S.A., la Cour Suprême a manifesté, à un certain moment de son histoire, une volonté de contrôle très poussé sur les autres organes politiques
- ◆ Les observateurs ont alors estimé que les risques d'empiètement par le juge sur les prérogatives des gouvernants étaient de nature à renforcer ses compétences par rapport aux autres organes